Séance du conseil municipal du 28 mars 2025 Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq le 28 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participent à la séance : Catherine BARDINON, Valérie BERTIN, Josiane ROCHE, Jacques TOURNIER, Emilie MIQUEL, Guillaume BERGERON. Laurent CHASTRUSSE, Patrick BOURBIER. France-Odile PERRIN-CRINIERE, Gérard COUBRET, Caroline JUILLET.

Absents excusés : Alicia DION a donné pouvoir à Jacques TOURNIER. Jérôme MONTEL a donné pouvoir à Valérie BERTIN . Vincent ASSELINEAU a donné pouvoir à Emilie MIQUEL. Hervé CELERIEN a donné pouvoir à Patrick BOURBIER.

Guillaume BERGERON a été élue secrétaire

Délibération N°11: Affectation des résultats budget principal

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2024, il y a lieu d'affecter les résultats.

Section de fonctionnement
Excédent de l'exercice + 204 907.64 €
Excédent reporté commune + 67 515,71€
Excédent final + 272 423,35 €

Section d'investissement
Excédent de l'exercice + 264 481,45 €
Déficit reporté - 100 990,37 €
Excédent final + 163 491,08 €

Besoin de financement
Soldes des restes à réaliser -44 322.78 €
Besoin en financement 0 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter ainsi le résultat :

R001 : + 163 491,08 €
1068 : 0 €
R002 : + 272 423.35 €

Délibération N°12: Affectation des résultats budget assainissement

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2024, il y a lieu d'affecter les résultats.

Section de fonctionnement
Déficit de l'exercice - 2 820,87 €
Excédent reporté + 13 530,41 €
Excédent final + 10 709,54 €

Section d'investissement
Excédent de l'exercice + 3 108.09 €
Excédent reporté + 61 799.31 €
Excédent final R 001 + 64 907,40 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter ainsi le résultat :

R 001 : + 64 907,40 €
R 002 : + 10 709,54 €

Délibération N°13: Affectation des résultats budget station-service

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2024, il y a lieu d'affecter les résultats.

Section de fonctionnement
Déficit de l'exercice - 7 736,64 €
Excédent reporté + 22 337,50 €
Excédent final + 14 600,86 €

Section d'investissement
Excédent de l'exercice + 1 783,73 €
Excédent reporté + 61 035,44 €
Excédent final R 001 + 62 819,17 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter ainsi le résultat :

R 001 : + 62 819,17 €
R 002 : + 14 600,86 €

Délibération N°14: Vote des taux

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de considérer les taux d'imposition de l'année 2025. Elle propose de reconduire les taux suivants :

- **Taxe foncière bâtie : 33.73 % (ce taux additionne le taux départemental et le dernier taux communal voté par le conseil municipal, comme suite à la loi de suppression de la taxe d'habitation)**

- **Taxe foncière non-bâtie : 43,50 %.**
- **Taxe d'habitation : 9.05%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

RECONDUIT les taux ci-dessus pour l'année 2025.

Délibération N°15: Budget prévisionnel principal 2025

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget prévisionnel principal de la Commune, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :
- Dépenses 1 080 227,08 €
- Recettes 1 080 227,08 €

Section d'investissement :
- Dépenses 636 745.35 €
- Recettes 636 745.35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le budget principal de la Commune.

Délibération N°16: Budget prévisionnel assainissement 2025

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget prévisionnel principal de la Commune, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :
- Dépenses 43 839,54 €
- Recettes 43 839,54 €

Section d'investissement :
- Dépenses 87 645,40 €
- Recettes 87 645,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le budget assainissement de la Commune.

Délibération N°17: Budget prévisionnel station-service 2025

Le Maire expose au Conseil Municipal le budget prévisionnel principal de la Commune, qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :
- Dépenses 334 610,86 €
- Recettes 334 610,86 €

Section d'investissement :
- Dépenses 64 669,17 €
- Recettes 64 669,17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le budget station -service de la Commune.

<u>Délibération N°18</u>: lancement d'études pour l'église et la rénovation de l'orgue

Madame le maire expose au Conseil que suite à une réunion qui s'est tenue le 12 mars dernier en présence de la DRAC, du Conseil Départemental et de l'association REV, il s'avère que la restauration de l'orgue et la réalisation de travaux de consolidation de la voûte de l'église doivent être considérés comme indissociables.

Pour cela, la DRAC encourage la commune à sélectionner d'une part un architecte du patrimoine afin d'étudier les travaux à réaliser dans l'église, et d'autre part un technicien conseil spécialisé pour le relevage de l'orgue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- CHARGER Madame le maire de solliciter les maîtres d'œuvre en capacité de réaliser ces deux études.